Burqua et mosquées : la République schizophrène ?

19/07/2010 à 19h39

Un article de Rue 89 pointe les incohérences de l'application des principes de la laïcité quand il s'agit de l'Islam. L'auteur, Al-Kanz, souligne qu'ils sont mis en avant quand il s'agit d'interdire la burqa, mais allègrement piétinés lorsqu'il s'agit d'accorder des baux emphytéotiques pour la construction de mosquées pudiquement appelées «centres culturels». Le clientélisme électoral l'emportant alors sur toute autre considération.

Le voile intégral choque, c'est un fait. Minoritaire et visible, le voile intégral peut difficilement emporter l'adhésion dans un pays non-musulman, qui plus est dans un pays marqué par un anticléricalisme à tout le moins alerte.

Pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? S'il s'agit de préserver la République de tout ce qui la mine, après la commission d'enquête sur la burqa, proposons une autre commission, cette fois sur la gestion par des maires et des députés-maires, toutes tendances politiques confondues, des projets de construction de mosquées en France. **Demandons que l'on nous explique en vertu de quels principes laïques nombre de mosquées en France profitent de l'argent public.** (…)

On justifiera aisément les baux emphytéotiques d'une durée pouvant aller jusqu'à 99 ans ou les cessions de terrain à des prix symboliques. Mais la laïcité est-elle si légère qu'il suffit de préférer «centre culturel» à mosquée» pour qu'un projet soit très grassement financé -souvent des centaines de milliers d'euros- avec l'argent du contribuable, ce en tout légalité ?

La laïcité, si sacrée quand il s’agit de quelques centimètres carrés sur le corps d’une femme musulmane, **est ainsi vite remisée lorsqu’il s’agit d’assurer son siège électoral.** Depuis une vingtaine d’années, des élus locaux font dans un clientélisme, plus ou moins larvé même si légal, pour s’assurer l’adhésion du vote musulman. **Gagner les voix des musulmans, toujours plus nombreux à voter, passe, pensent-ils, par la construction des mosquées.**

Rue 89